

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JANVIER 2018 (18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Catherine
Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-
Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Messieurs
BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusée : Madame THOMAS Céline

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2017.

- BILAN BUDGETAIRE EXERCICE 2017 :

Le Maire présente les premiers résultats provisoires de l'exercice 2017 pour les budgets général, assainissement, commerce, et lotissement. Les dernières écritures sont en cours.

- OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EXERCICE 2018 :

Comme chaque année en attendant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

- COMMERCE MULTISERVICES :

. MARCHES DE TRAVAUX :

Les marchés de travaux ont été signés par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec les entreprises les mieux-disantes, le 22 décembre 2017 pour les lots 1 et 2 puis le 08 janvier 2018 pour les lots 3 à 12 :

- pour le lot N° 1 : Démolition – Terrassements Généraux – VRD : avec l'entreprise SAS SIVIGNON TP à VENDENESSE-les-CHAROLLES – 71120 -, pour un montant de 37 495,49 € H.T ;

- pour le lot N° 2 : Gros-Œuvre : avec l'entreprise SARL THIMON FRERES à TRAMAYES – 71520 - pour un montant de 78 078,75 € H.T ;

- pour le lot N° 3 : Charpente bois – Couverture tuiles - Zinguerie : avec l'entreprise BOURDON FRERES à SAINT-CYR-sur-MENTHON – 01380 - pour un montant de 35 595,79 € H.T ;

- pour le lot N° 4 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie : avec l'entreprise FERMETURES BRESSANES à SANCE – 71000 - pour un montant de 45 000,00 € H.T ;

- pour le lot N° 5 : Menuiseries intérieures bois : avec l'entreprise SARL MENUISERIES LAFAY Père et Fils à SAINT-LEGER-sous-la-BUSSIERE – 71520 - pour un montant de 3 027,07 € H.T ;

- pour le lot N° 6 : Plâtrerie – Peinture : avec l'entreprise SMPP à SAINT-SYMPHORIEN-de-MARMAGNE – 71710 - pour un montant de 21 832,82 € H.T ;

- pour le lot N° 7 : Enduit de façade : avec l'entreprise COULEUR FACADES à MACON – 71000 - pour un montant de 4 533,62 € H.T ;

- pour le lot N° 8 : Faux plafonds démontables : avec l'entreprise ISOPLAC SAS à DIJON – 21019 - pour un montant de 5 982,59 € H.T ;

- pour le lot N° 9 : Carrelage – Faïences : avec l'entreprise SARL AM CARRELAGES FAIENCES LE BREUIL à LE BREUIL – 71670 - pour un montant de 8 507,12 € H.T ;

- pour le lot N° 10 : Chambre froide : avec l'entreprise POLARIAL SARL à ENNERY – 57365 - pour un montant de 13 835,56 € H.T ;

- pour le lot N° 11 : Electricité – Courants forts et courants faibles : avec l'entreprise CEME CENTRE EST à CHAROLLES – 71120 - pour un montant de :

. marché de base : 22 556,15 € H.T ;

. option : 2 338,83 € HT ;

Soit un total de 24 894,98 € HT ;

- pour le lot N° 12 : Chauffage – Ventilation – Plomberie Sanitaire : avec l'entreprise COMALEC à CRISSEY – 71530 - pour un montant de 21 125,99 € H.T ;

Le montant total des marchés de travaux s'élève donc à 299 909,78 € HT.

. **PLANNING TRAVAUX** : La période de préparation d'un mois pour les lots 1 et 2 a débuté le 22 décembre 2017 ; l'état des lieux initial a été constaté par huissier le 18 janvier 2018 en présence des riverains ; le début des travaux est fixé par ordre de service au 22 janvier 2018, par la démolition de l'ancienne caserne ; les réunions de chantier sont fixées chaque lundi à 16 heures : les membres de la Commission « Bâtiments » sont conviés à y participer ; L'ouverture du commerce est programmée pour début juillet 2018 ;

. **EMPRUNT** : Le Maire présente les 3 propositions de prêt reçues du Crédit Agricole, de la Banque Populaire et de la Caisse d'Épargne. Le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole, qui a présenté la meilleure offre, un emprunt de 140 000 €, sur une durée de 12 ans au taux d'intérêt fixe de 0.96 %, et autorise le Maire à signer le contrat correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier ;

. **CHOIX du PROFESSIONNEL** : Le Maire rend compte de la réunion du 15 janvier 2018 de la commission élargie à tous les Conseillers Municipaux.

Il rappelle l'exigence de trouver un professionnel indépendant, (en lien avec une enseigne) et le but de cette opération de développer l'attractivité de la commune.

Il rappelle également les échanges avec les différents candidats et groupes chargés de présenter des professionnels.

Après présentation du dossier de Mme RIZET, en lien avec le groupe SCHIEVER (enseigne Proximarché), le Conseil Municipal propose de retenir cette candidature et autorise le Maire à poursuivre les négociations et à engager toutes les démarches pour la finalisation de ce projet par un bail commercial notarié.

Mme RIZET sera reçue par la commission communale élargie à l'ensemble du Conseil Municipal.

- PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EXTERIEURES AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux communes de résidence des élèves scolarisés à SALORNAY-sur-GUYE et qui fréquentent le restaurant scolaire (200 € par enfant si le nombre de repas pris est inférieur à 50 % du nombre total de repas de l'année scolaire et 500 € au-delà). Cette solution contribue à ce que le prix du repas soit identique pour tous les élèves quelle que soit leur commune de résidence.

Ce service ne fonctionne plus que 4 jours par semaine depuis la rentrée scolaire de septembre 2017 du fait du retour à la semaine scolaire de 4 jours. Le Maire indique qu'il convient d'ajuster le montant de cette participation sur les prix à la baisse dus par ailleurs à un nombre de pensionnaires supérieur.

Au vu du prix de revient d'un repas au restaurant scolaire (environ 7 €) et du coût facturé aux familles (3,60 €), identiques pour tous les élèves, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer cette participation :

- à 200 € par élève si le nombre de repas facturé est inférieur à 50% du nombre total de repas de l'année scolaire, soit un équivalent de 71 jours ;

- à 300 € par élève si le nombre de repas facturé est compris entre 50 % et 75 % du nombre total de repas de l'année scolaire, soit un équivalent de 71 à 106 jours ;

- à 400 € si le nombre de repas est supérieur ou égal à 75 % du nombre total de repas de l'année scolaire, soit un équivalent de plus de 106 jours ;

à compter de l'année scolaire en cours 2017/2018.

- CONVENTION DE DISPONIBILITE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE AVEC LE SDIS POUR AGENT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par le SDIS pour l'organisation de la mise à disposition de Romuald FEBURIE, agent intercommunal et sapeur-pompier volontaire à Salornay, pendant ses heures de travail à Salornay (13.5 heures hebdomadaires), pour les interventions et la formation (environ 5 jours par an). Cette mise à disposition repose sur le principe d'autorisation d'absence accordée par l'employeur à l'agent dans le cadre de sa mission de sapeur-pompier (en cas de nécessité absolue). La commune ne demandera pas la subrogation pour les indemnités d'intervention qui seront versées intégralement à l'agent par le SDIS.

- TRAVAUX VOIRIE 2018 DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité prévus en 2018 : 2^{ème} tranche des trottoirs de la Grande Rue, réaménagement de la place de la Clochette après les travaux de construction du commerce. L'Agence Technique Départementale assistera la commune pour le montage du dossier.

La Commission communale « Voirie » se réunira le 27 janvier 2018 sur le terrain.

La subvention du Conseil Départemental pouvant être majorée en cas de co-maîtrise d'ouvrage, Gilles Burteau assistera à une réunion organisée à Bonnay le 18 janvier 2018 avec plusieurs communes du secteur pour un éventuel groupement de commandes de travaux de voirie, afin de voir l'intérêt d'une telle procédure pour Salornay.

- DELEGUES SMAG POUR CC CLUNISOIS :

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) a été transférée aux Communautés de Communes à titre obligatoire.

Les délégués actuels au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Grosne (ex SMAG), qui disposait de cette compétence jusqu'au 31 décembre 2017 : Gilles BURTEAU, titulaire et Didier MOREAU, suppléant, sont proposés à la Communauté de Communes du Clunisois pour être délégués au titre de l'intercommunalité à ce syndicat pour cette compétence.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

Aménagement WC publics Place de la Clochette : le contrat avec l'Atelier des Equipages pour le dossier de Déclaration Préalable et AT a été signé le 14 décembre 2017 pour un montant de 600 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces dossiers d'urbanisme, à les transmettre au service instructeur communautaire et à engager toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Le Maire présente le plan de réaménagement d'un sanitaire accessible aux Personnes à Mobilité Réduite dans le bâtiment de l'abri-bus. Les entreprises titulaires des marchés pour la construction du commerce multiservices seront consultées pour la réalisation de ces travaux.

- ACHAT PARCELLES BOIS :

Dans la suite des acquisitions récentes de parcelles contiguës à des parcelles boisées communales, le Conseil Municipal décide l'acquisition de 5 parcelles, appartenant à M. et Mme EMORINE de Saint-André-le-Désert, cadastrées C 190 et 552 (La Roche), 402 (Champ Sain), 423 et 424 (Le Rompay), d'une superficie totale de 92 a 05 ca au prix de 1 500 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant dont les frais seront à la charge de la commune.

- TRANSFERT TERRAIN ZONE ACTIVITES JONCY :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Clunisois a la compétence relative aux zones d'activités.

Les communes membres doivent délibérer concernant les conditions de transfert en pleine propriété d'un terrain de 2 078 m² de la zone d'activités de JONCY à la Communauté de Communes du Clunisois, pour un montant de 2 000 €, afin qu'il puisse être cédé à une entreprise qui souhaite s'installer sur la zone.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert dans lesdites conditions (mesure transitoire dans l'attente du transfert effectif de la compétence).

- AVENANT A LA CONVENTION DE PRELEVEMENT DU CDG :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de prélèvement de la cotisation obligatoire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour permettre également le prélèvement de la cotisation de la mission facultative relative au service Médecine préventive.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la signature de la convention relative à la Maison de Services aux Publics (MSAP) avec la Poste le 11 décembre 2017 : dans le cadre de la diversification des services de la Poste, la mission d'information du Relais de Services Publics sera donc assurée, après formation de l'employée de la Poste, au guichet du bureau de Poste de Salornay ;

- du repas des personnes âgées le 14 décembre 2017 avec 56 convives dans une ambiance très conviviale à la salle polyvalente ;

- de la cérémonie de remise des distinctions aux pompiers le 20 janvier 2018 ;

- de la collecte pour les restos du cœur le 20 janvier 2018 en mairie ;

- de la reprise du fonds de commerce de l'Auberge de la Guye par M. DUFAYS à compter du mois de février 2018 ;

- la commission communale « Communication » est chargée d'étudier le projet de conférence de M. ALLEMAND sur la guerre 14-18 et celui de M. NUEL.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au mardi 27 février 2018 (Vote du Compte Administratif) et mardi 27 mars 2018 (Vote du Budget Primitif).